



RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2020

HORAIRE

29 février 2020

8 h 00	Inspection des motoneiges des classes vintage et participation
8 h 30	Pit meeting Vintage et participation à la ligne de départ du Club MX <i>100, chemin du Lac Gwillim</i>
9 h	Début de la course des classes vintage et Participation et Junior

10 h 00	Inspection des motoneiges des classes PRO et SEMI-PRO
10 h 30	Pit meeting PRO et SEMI-PRO à la ligne de départ du Club MX <i>100, chemin du Lac Gwillim</i>
11 h 00	Début de la course des classes PRO et SEMI-PRO

***** 15 km/h maximum dans les puits *****

***** Le coureur doit marcher au côté de sa motoneige dans les puits *****

1. INSCRIPTION ET PRÉINSCRIPTION

- 1.1** Les coureurs doivent être âgés de quatorze (14) ans et plus.
- 1.2** Possibilité de procéder à votre préinscription lors des soirées d'information.
- 1.3** Tous les coureurs doivent avoir acquitté les frais d'inscription et avoir signé les documents nécessaires au plus le 28 février 2020 à 20 h.
- 1.4** Aucun remboursement des frais d'inscription et autres frais, à moins que l'événement soit annulé avant le départ.
- 1.5** Une catégorie peut être éliminée s'il y a moins de cinq (5) inscriptions et les coureurs inscrits à cette catégorie seront remboursés.

2. Responsabilités et obligations des coureurs

- 2.1** Se conformer aux règlements généraux de la compétition, aux directives des officiels et à la signalisation en vigueur selon la catégorie.
- 2.2** Pendant la course, il est obligatoire que le coureur s'enregistre aux relais désignés.
- 2.3** Le coureur doit comptabiliser les tours requis selon sa catégorie.
- 2.4** Le coureur doit se comporter de façon sportive sur le site de la compétition envers les autres participants, les organisateurs et les officiels.



RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2020

- 2.5** Un maximum de deux (2) mécaniciens par coureur seulement sera admis.
- 2.6** Le coureur ne doit pas consommer ou être sous l'influence d'alcool, de drogue ou de substance dopante durant la compétition.
- 2.7** Le coureur doit porter le numéro assigné et celui-ci doit être visible en tout temps sur le dos du coureur.
- 2.8** Conduire sa motoneige sans obstruer délibérément le passage d'un adversaire ni le pousser, lui bloquer ou lui couper le passage.
- 2.9** Attendre que la piste soit libre avant de poursuivre la course à la suite d'une chute ou d'une sortie de piste.
- 2.10** Retirer sa motoneige de la piste le plus rapidement possible si celle-ci s'immobilise en course.
- 2.11** Conduire ou pousser sa motoneige seulement dans le sens du déroulement de la course.
- 2.12** Suivre en tout le temps le trajet déterminé et les balises installées par les officiels.
- 2.13** Assister à toutes les réunions des coureurs, dont un « pit meeting » le matin de la compétition prévu le 29 février 2020 à 8 h, à la ligne de départ du Club MX.

3. Strictement interdit

- 3.1** De rouler à l'extérieur du circuit balisé avantageant le coureur.
- 3.2** De rouler sur la route ou sur le dessus d'un banc de neige.
- 3.3** De faire le plein d'essence à un autre endroit que le site du départ.
- 3.4** De rouler plus de 15 km/h dans puits (voir sanction 9.5)

4. Responsabilités des membres d'une équipe

- 4.1** Respecter les règlements généraux de la compétition ainsi que les directives des officiels.
- 4.2** Ne pas circuler sur la piste au moment de la compétition, sauf pour retirer une motoneige.
- 4.3** Lors d'un problème mécanique survenant sur la ligne de départ, le coureur peut recevoir de l'aide avec le consentement d'un officiel.
- 4.4** Les réparations ainsi que les pleins d'essence sont autorisés seulement dans la zone assignée située sur le site du Club MX (au même endroit que le départ).
- 4.5** Chaque équipe procédant au plein d'essence doit posséder un extincteur prêt à être utilisé.

5. Vérification et inspection

- 5.1** Le coureur doit soumettre sa motoneige à une inspection destinée à vérifier la conformité de la motoneige aux règlements.



RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2020

- 5.2** La motoneige doit être sur le site dès 7 h 30 le 29 février 2020 pour les participants des classes vintage, Participation et Junior. Les motoneiges des participants des classes semi-pro et pro doivent être sur le site dès 9 h le 29 février 2020.
- 5.3** Si, lors de l'inspection, la motoneige ne se qualifie pas, le coureur ne pourra pas prendre le départ (voir règlement 8).

6. Ligne de départ

- 6.1** À la suite de l'inspection, la motoneige devra être déplacée, par le coureur ou un membre de son équipe, sur la ligne de départ selon la position et la catégorie du coureur, et ce, avant l'heure du départ de sa classe (7 h 30 pour les classes vintage et participation, et 9 h pour les classes semi-pro et pro).
- 6.2** Lors du « pit meeting » et de la formation de la ligne de départ, seul le coureur, accompagné d'un (1) membre de son équipe, sera toléré sur la piste.
- 6.3** Lors du départ, seul le coureur, accompagné de son mécanicien, sera toléré sur la ligne de départ.

7. Équipement de sécurité obligatoire du coureur

- 7.1** Un casque protecteur pleine protection incluant la mâchoire, conforme aux règlements sur les casques protecteurs du Québec.
- 7.2** Un article (visière ou lunette) conçu pour la protection des yeux.
- 7.3** Des gants et des vêtements adaptés aux conditions climatiques.
- 7.4** Des bottes montant jusqu'au-dessus de la cheville.
- 7.5** Sans être obligatoire, le plastron (article de protection pour tronc) approuvé ISR est fortement recommandé.

8. Motoneige

- 8.1** La motoneige doit être munie d'un interrupteur de contact automatique fonctionnel de type *Tether switch* répondant aux critères suivants :
 - 8.1.1** La corde de l'interrupteur doit être d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pieds) lorsqu'elle est tendue ;
 - 8.1.2** La corde doit être solidement attachée au coureur ;
 - 8.1.3** L'interrupteur ne doit pas être fixé sur les poignées.
- 8.2** Les freins doivent être en bon état de fonctionnement en tout temps.
- 8.3** Un phare arrière fonctionnel.
- 8.4** La motoneige doit être munie d'un garde-neige arrière



RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2020

9. Sanctions

- 9.1** Un coureur qui contrevient aux règlements est passible de pénalité, d'exclusion et de disqualification.
- 9.2** Si un coureur contrevient au règlement 3,1, il sera disqualifié.
- 9.3** Si un coureur contrevient au règlement 3,2, il sera disqualifié.
- 9.4** Si un coureur contrevient au règlement 6,1, il verra son temps final majoré de 10 % et ses minutes de retard à la ligne de départ seront ajoutées à son temps final.
- 9.5** Un coureur qui roule à une vitesse élevée dans les puits se verra stationner pendant une période de pénalité par l'arbitre qui surveille la zone des puits avant de repartir en piste. (règlement 3.4)

10. Responsabilités des officiels

(Directeur de compétition, Directeur de sécurité, Directeur technique et Directeur de relais)

- 10.1** Le directeur de compétition est responsable du déroulement de la compétition et il impose les sanctions aux coureurs qui contreviennent au présent règlement.
- 10.2** Le directeur de sécurité est responsable de la sécurité de la compétition tant pour les coureurs que pour les spectateurs. Il supervise les signaleurs le long du trajet.
- 10.3** Le directeur technique est responsable de la conformité des motoneiges et de l'équipement des coureurs.
- 10.4** Le directeur de relais est responsable de la signalisation du trajet ainsi que de tous les relais de la compétition. Il supervise tous les chefs de relais ainsi que les personnes y travaillant.
- 10.5** Les décisions rendues par un officiel et la sanction qu'il importe, le cas échéant, sont exécutoires immédiatement, sont finales et sans droit d'appel.